



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

Présents : J. BLONDEAU, S. BUREL, S. CREVOISIER, A. FORAY, C. GONIN,
J. MAILLARD, J. MEHEU, E. MICHAUD, N. OGRODNY.

Absent :

Excusé : F. BERNARD

Empêché : A. DEJEUX, maire

Secrétaire de séance : S. CREVOISIER.

QUORUM : 6. Le quorum est atteint.

En cas d'empêchement du Maire, c'est la 1^{ière} Adjointe, Madame Elisabeth MICHAUD qui préside la séance.

1 – Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 17 février 2026 et 21 mars 2026.

Après lecture des deux procès-verbaux, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces derniers.

2.Délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'année 2026.

Intervention de Monsieur Charly BERNE, Agent ONF, pour présenter l'assiette des coupes à prévoir avec les parcelles concernées.

Après cette intervention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2026 et décide de vendre les produits des coupes des parcelles 24.r et 28.aj, en bloc façonné, pour l'affouage.

3. Délibération sur la décision de mise à jour des valeurs locatives de base aux impositions directes locales pour 2 propriétaires.

Madame Michaud présente le tableau des propriétaires fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura.

2 propriétaires y figurent.

L'un n'est plus habitant d'Augerans depuis longtemps et son adresse postale est erronée, l'autre n'utilise pas une partie de sa propriété comme local professionnel. En foi de quoi, ces deux propriétaires ne peuvent pas bénéficier de surface pondérée pour le calcul de leur imposition sur leur local d'habitation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transmettre ces informations à la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura.

4. Délibération pour proposer 24 personnes à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les personnes suivantes :

. Les 10 élus (pas le Maire qui est membre de droit et non comptabilisé dans les 24 personnes)

. Les 2 suppléants : Monsieur Enzo PETIT et Madame Françoise LEQUIN

. et mesdames et messieurs Marie Lyta CREVOISIER, Maryse PIERRE, Dominique DEFAUT, Chantal DEJEUX, Didier GREA, Alain GOICHOT, Agnès LALUNE, Eléonore LANIER, Christian LEQUIN, Jean-Marc MICHEL, Gérard ORTH, Dominique SNIDER.

C'est la Direction des Impôts qui choisira 12 membres parmi cette liste pour faire partie de la commission.

5. Délibération pour désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne madame Elisabeth MICHAUD comme représentante de la commune d'Augerans à la CLECT de la CCVA.

6 – Référents communaux ou délégués communaux.

Pour l'ambrosie, les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires : Madame Nathalie OGRODNY

Pour les Ordures Ménagères, auprès de la CCVA : Monsieur Arnaud FORAY

Pour la défense : Monsieur Stéphane CREVOISIER

Pour la sécurité routière : Monsieur Jérôme BLONDEAU

Pour l'Incendie et Secours : Madame Sylvie BUREL

Pour le Pays Dolois : Monsieur Jacques MEHEU

Pour les violences faites aux femmes : Madame Cindy GONIN

Pour la commission des impôts à la CCVA : Monsieur Arnaud FORAY

7. Délibération pour fixer le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Augerans et élection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres à 8.

Le Maire est Président de droit et ne compte pas dans ces 8 membres.

Après vote, les 4 élus membres sont : Mesdames Elisabeth MICHAUD, Frédérique BERNARD et messieurs Arnaud FORAY, Stéphane CREVOISIER.

En cas de suppléance, madame Nathalie OGRODNY.

Les 4 membres désignés par le maire seront : Mesdames Maryse PIERRE, Claudine ORTH et messieurs Thierry PIERRE, Patrice TACHE.

8. Délibération pour fixer le nombre et la liste des membres de la commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres à 5.

Les membres de cette commission sont : Madame Elisabeth MICHAUD, messieurs Stéphane CREVOISIER, Arnaud FORAY, Joël MAILLARD et Jacques MEHEU.

9. Délibération pour les 3 membres de la Commission de Contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la composition suivante de cette commission :

Madame Frédérique BERNARD en tant que conseillère municipale

Madame Amélie FORAY en tant que déléguée d l'Administration

Madame Maryse PIERRE en tant que déléguée du Tribunal Judiciaire

10. Commissions extra-communales.

BOIS : Patrice TACHE, Loïc COUTENET, Jérôme BLONDEAU, Stéphane CREVOISIER, Thierry PIERRE, Christophe MICHAUD, Nathalie OGRODNY, Sylvie BUREL, Joël MAILLARD, Philippe TACHE, Frédérique BERNARD.

FETES ET CEREMONIES : Dominique SNIDER, Frédérique BERNARD, Jérôme BLONDEAU, Elisabeth MICHAUD, Arnaud FORAY, Joël MAILLARD, Stéphane CREVOISIER.

INFORMATIONS COMMUNALES : Marie Lyta CREVOISIER, Amélie FORAY, Jacques MEHEU, Nathalie OGRODNY.

ENTRETIEN ET TRAVAUX : Jean-Louis DUMONT, Arnaud FORAY, Joël MAILLARD, Elisabeth MICHAUD, Frédérique BERNARD, Jacques MEHEU, Enzo PETIT, Stéphane CREVOISIER.

SIVOS Augerans – Belmont- La Loye : Cindy GONIN, Elisabeth MICHAUD,
Arnaud FORAY, Stéphane CREVOISIER.

11. Informations et questions diverses.

. Courrier de soutien à la MSA : Le conseil Municipal soutient la MSA pour sa renégociation de convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour les 5 années à venir et fera remonter l'information à qui de droit.

. Mise en place de vidéoprotection – mise en place d'un Centre de Supervision Départemental (CSD) par le Conseil Départemental du Jura. Celui-ci propose une mutualisation des moyens techniques et humains.

Le Conseil Municipal, compte tenu de la petite taille de la commune, ne souhaite pas adhérer à ce futur dispositif.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire empêché,
Alain DEJEUX.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane CREVOISIER.

Pour le maire empêché, la 1^{ère} Adjointe
Elisabeth MICHAUD

